

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 29 (1891)
Heft: 51

Artikel: Une colonie suisse en Bessarabie
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-192652>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

SUISSE : un an . . . 4 fr. 50
 six mois . . . 2 fr. 50
 ÉTRANGER : un an . . 7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

LES ABONNEMENTS

datent du 1^{er} janvier, du 1^{er} avril, du 1^{er} juillet ou du 1^{er} octobre.

Une colonie suisse en Bessarabie.

On vient de nous communiquer quelques lettres manuscrites très curieuses relatives à la colonie de *Chabag*, sur les bords de la Mer Noire, fondée dans le premier quart de ce siècle par des Suisses, et sur laquelle nous regrettons de ne pas posséder des détails plus complets.

La colonie de Chabag, appelée aussi *Helvétia*, existe-t-elle encore ? Nous l'ignorons. Ceux de nos lecteurs de Lavaux qui seraient à même de nous donner à ce sujet quelques renseignements nous feraient grand plaisir, car ils ne manqueraient pas d'intéresser nos lecteurs.

Nous devons donc nous borner, pour aujourd'hui, aux lettres que nous avons en mains, et qui sont parfois très difficiles à déchiffrer. Nous les reproduisons, autant que possible, textuellement. On y remarquera de nombreuses fautes d'orthographe et de style, ce qui s'explique facilement par l'instruction très élémentaire qu'on recevait, au commencement du siècle, dans nos écoles de village. Nous en avons retranché tout ce qui touchait à des affaires de famille.

La première de ces lettres, qui est d'un nommé Jacob-Samuel Chevalley, de Rivaz, est écrite d'Akermann, en 1823. Le cachet de cire a emporté la date et le nom du mois, mais on peut supposer qu'elle est de juillet. Il l'adressait à ses parents, à Rivaz, par l'entremise de M^{me} veuve Noir, à Lausanne.

La voici :

« Mes très chers frères pardonnez moi après m'être tenu si longtemps dans le silence je viens vous donner de mes nouvelles. Nous nous portons tous bien après le long trajet et un hiver assez rigoureux comme nous n'avons pas chez nous et le printemps reparait avec de petites gelées. Sur notre traversée j'ai éprouvé quelques petits revers déjà avant que de sortir de la Suisse en sortant de St-Gal, je casse une roue de devant il me fallut en acheter une pour quelques jours et m'en servir jusqu'à Munich que je fis réparer la dite. Dans la Bavière je casse la flèche ou le timon de mon char par ce qui était de mauvais bois et qui se ressentait de la fracture

de la roue. 40 à 50 lieues avant que d'entrer à Vienne Juste en s'asséant sur la roue de relai se laisse tomber sous le char la roue lui casse la jambe heureusement que nous n'étions que à 2 lieues d'une ville assez conséquente et qui se trouve un bon chirurgien et le plus qui ly avait à craindre c'est pour les jours suivant d'une seconde fracture et les chaleur qui faisait on ne pu le rabiller que le lendemain acause de l'enflure et se remettre en marche de suite, ce n'était pas question de séjour il fallait un peu de précaution.

8 jours après on entra à Vienne et sur le pavé quoique beau c'était les hauts cris je le fis visiter et tout allait bien il n'a pas été 6 semaines sans marché depuis je n'ai pas eu à me plaindre seulement que la petite Susanne a eû la diarrée plus de deux mois elle a diminué tellement que l'on croit de la perdre et elle va bien. Le petit Louis est grand et fort il a toujours porté la prospérité de la famille.

On nous a donné des logemens pour trois mois le terme est expiré et on la prolongé encore de trois. Il a fallu se remettre en ménage et faire des préparatifs pour l'hiver, et j'ai fait faire une charue pour labouré et me alié avec un qui était déjà ici, par ce que le labourage d'automne est beaucoup meilleur que celui du printemps. On peut labourer ou lon veut, à la saison faucher ou lon veut en payant la dime, mais ce n'est pas à la culture que l'on peut le plus gagné c'est au comerce quon peut faire ici du sel et à la vandange dans son temps.

J'ai perdu mon petit mulet quelques semaines après notre arrivée j'ai encore le gros le seul qui existe de huit bêtes tant sur le voyage que depuis notre arrivée et volé. Tardent en a perdu cinq, à mon petit on y a trouvé trois bouteilles dans lestomac et le foye attaqué, j'ai eu du sort d'un coté de navoir pas pris de domestique les frais de voyage n'avoir pas pu l'occuper jusqu'à présent m'aurait beaucoup privé mais cet été me rendrait service, don je verrai si dans la suite il en faudrai faire venir ou se servir de ceux du pays, on peut les occu-

per ou nous ne pouvons pas tenir mais ils sont fripons.

J'aurais bien des choses à vous raconter du pays car il y a des plaines des étendues immenses en prairies fauchages et paturages nous nous sommes vu obligé dans la journée de bivouaquer sans en atteindre un bon ou un logement. La Bessarabie possède des millions de chevaux de bœuf et de moutons. En Bessarabie il y a des particuliers qui ont des milliers de chacune de ces espèces, la générale partie n'ont à manger qu'a la campagne dans la rigoureuse saison subir le froid et les neiges ils ont une croute de neige glacée qu'on ne connaît pas la couleur de l'animal.

Les moutons sont tout en queue ; la ils ont presque toute leur graisse il sen trouve quelques uns que leur queue peise jusqu'à 40 livres on en a vu qu'ils trainait une charrette pour porter leur queue quand on voit la masse que ça donne c'est terrible et une bonne graisse ressemblant au grumeau de vache la masse cache le dernier de l'animal.

Les chevaux dans ces troupeaux sont sauvages il les faut prendre au cordeau, lorsqu'ils sont apprivoisé comme il le sont d'abord on peut faire 40 lieues avec et plus, on ne peut pas respirer l'air. La chasse est très abondante on peut même faire celle de l'ours et du sanglier quelques fois même celle du loup et du renard le poisson si abonde on peut tendre le filet à pied et prendre beaucoup, de plus j'ai oublié de vous dire de repa-

... Nous nous portons tous bien grasses à Dieu et qui ne nous a pas ennuié un moment ni aux uns ni aux autres. Vous saluerez tous les parens et les amis qui s'informeront de nous particulièrement le cousin et ami Monet jusqu'à ce que je lui puisse répondre à ses peines qui a pris pour moi. Nous sommes arrivé le 30 octobre, nous avons été trois mois 10 jours en voyage et 60 et quelques jours sur la route le reste en séjours dont il ne nous a pas semblé une semaine ; vous ne manquerez pas de faire par de nos salutations à ma belle mère et à tous ceux de la maison marianne embrasse le petit pour eux les enfants vous salue.

Je vous salue de tout mon cœur et suis votre très humble et très dévoué frère JACOB SAMUEL CHEVALLEY. »

Sur cette lettre pliée, pour être mise à la poste, on avait écrit, du côté du cachet, l'annotation suivante :

Un compatriote d'Odessa croit devoir prévenir Messieurs Chevalley que si la lettre qu'ils écriront à leur frère n'est pas adressée à une maison de commerce d'Odessa, elle ira à la Direction des postes de l'Empire, à St-Petersbourg, ce qui la mettrait en retard de plus de 3 mois. Ils peuvent l'adresser chez Messieurs Philibert et Co, à Odessa.

Si nous en jugeons par l'écriture, nous avons tout lieu de croire que cette annotation est de M. Noir, ancien banquier à Lausanne, alors employé dans une maison de commerce d'Odessa, et qui avait probablement été chargé d'expédier cette lettre par la voie la plus sûre et la plus courte.

Dans une autre lettre du même, datée de Chabag, près d'Akerman, le 6 juin 1824, adressée au juge de paix de Lavaux, nous remarquons les passages suivants, concernant la jeune colonie :

« Le général Chef des colonies homme respectueux, vient de passer chez nous, il a changé notre plan et nous a fait donner des plantages et vergers que nous ne pouvions pas obtenir qu'à haut prix. Nous en avons assez à vigne et d'une facilité comme on en voit point un terrain sablonneux comme des cendres, on provigne avec pelle ronde. Si j'avais seulement un bon provigneur c'est l'essentiel ici et qui sy réussit bien pour peupler ces vignes négligées. Les raisins sont d'une grosseur et d'une qualité superbe, nous ne sommes pas loin de la grappe de Canaan sur 12 à 15 espèces tout fendant tant en blanc qu'en rouge.

On fini la vendange avant qu'on la commence chez nous, le vin si est bon surtout en rouge il est beaucoup meilleur que chez nous et on le boit avant le blanc tout nouveau en grande partie. Ceux qui voudront partir pour nous joindre n'ont pas besoin de tant grandes sommes, mais la vaisselle de poche si est bonne afin d'acheter des maisons se meubler de bétail.

Une lettre d'Avanche vient de m'annoncer que mes enfans étaient tous morts de misère que ma femme et moi étions dans la plus grande misère de même que Tardent et sa famille fausse nouvelle nous nous portons tous bien ce qui ly a d'agréable je renai en changeant de climat j'ai changé de tempéramment, je n'ai plus ces terribles maux d'estomac. Ma cadette qui était venue malade sur la route plus de six semaines est la plus vigoureuse et méchante. Henry est un des plus forts à la langue russe de la co-

lonie souvent on le prend pour interprète.

Je voudrais savoir qui charger pour m'envoyer une caisse de différents outils qui ne si a pas commodément et trop cher de même qu'une vice de pressoir en fer avec son attirail, meuble très utile à moi et à la colonie ce qui serait curieux ici de la manière qui presse leur vin.

Dans ma dernière lettre j'avais placé un billet pour madame Geneyre, institutrice à Vevey et j'avais envoyé salue les parens de ma femme de même quelle en leur priant de lui envoyer quelques pièces de dentelles noires pour coëffes et un mouchoir de laine et moi une douzaine de couteaux à tailler la vigne et deux ou trois de poche avec lame et scie simplement de Chatebran par le premier convoi comme le fils de Tétus et autres quant ils partiront. Vous chargerez mes frères de porter la lettre chez la veuve Noir à Lausanne qui a un fils commis à Odessa dans la maison Trumpit et Comp.....

Je vous salue vous et les vôtres sans oublier les miens et suis votre très humble et très affectionné serviteur.

JACOB SAMUEL CHEVALLEY.

A la date du 22 May 1825, Chevalley adressait encore une lettre au Juge de Lavaux auquel il demandait des conseils au sujet d'affaires particulières. Il y est question en outre de deux compatriotes faisant partie de la colonie, Testuz de Crémère et Jn Louis Plantin de la Tour; puis d'un nommé Guerry, qui allait revenir au pays pour régler quelques affaires et retourner ensuite à Chabag. Notre colon a toujours grande envie de posséder un pressoir en fer, et y revient en ces termes :

« Avec cette valeur, veuillez acheter ou faire acheter un pressoir en fer avec son attirail que vous auriez la bonté de m'adresser par Gènes ou Marseille, à Messieurs Philibert et comp., négociants à Odessa. Si quelque colon à venir pouvait s'en charger à prix raisonnable et convenu, ce serait peut être moins coûteux. »

Nous venons de voir ce brave et courageux Chevalley affronter un long et pénible voyage, pour se rendre, par terre, à la nouvelle colonie, où il parvint à s'établir et à gagner sa vie, à force de persévérance et de travail.

Nous venons de l'entendre se féliciter de sa nouvelle position, de la bonne santé dont il jouit, ainsi que les siens, et envisager l'avenir avec confiance. C'est du moins ce qui ressort des lettres qui précèdent.

Hélas, le sort ne devait pas le favoriser bien longtemps dans ces lointaines contrées; aussi éprouve-t-on un senti-

ment pénible en passant à la lettre suivante reçue par le Juge de Paix de Lavaux, la 8 février 1830 :

Monsieur,

Un sujet bien triste m'oblige à vous écrire, c'est la perte de mon ami Jacob Samuel Chevalley, de Rivaz, qui en mourant nous a laissé une veuve désolée et une famille nombreuse, que je viens vivement recommander à votre bienveillance et à votre protection... (Nous supprimons ici des détails qui n'intéresseraient pas nos lecteurs.)

Veuillez, Monsieur le Juge, me donner de vos nouvelles, de celles de votre sœur et de son mari le Conseiller d'Etat, des bonnes dames Détraz, de madame et de monsieur le pasteur Gillieron, du gai et bon vivant monsieur Christinat, desquels je conserve bon et doux souvenir et entr'autre de notre chère patrie pour le bonheur de laquelle l'Ermite de Thyras ne cesse de faire des vœux !

Notre colonie de Suisses vigneronne continue à prospérer et à grandir, et grâce à sa situation au bord de la mer Noire, elle n'a eu aucunement à souffrir du passage des troupes et des maladies qui ont pesé sur le nord de ce pays. Nous avons toujours été aussi tranquilles que nous aurions pu l'être au sein de nos Alpes. Chaque année il nous arrive de nouvelles familles suisses, mais je regrette qu'il ne nous vienne pas davantage de véritables vignerons : il y a pourtant un si grand nombre de malheureux qui trouveraient l'aisance dans cette colonie !

Je vous prie d'annoncer aux parents de Jean Louis Guerry qu'il est mort dernièrement au bout de quelques jours de maladie et qu'il nous a laissé une servante sans papiers (Françoise Rey, de Chexbres).

TARDENT,
Maire de la Colonie suisse d'Helvétia,
en Bessarabie.

Au pied de cette lettre, on lit la note suivante, de la main de celui à qui elle était adressée :

Cette lettre m'a coûté 10 1/2 batz de port; l'enveloppe portant une lettre de la veuve Chevalley à sa mère, je la lui ai envoyée.

Le 30 juillet 1879, le *Journal des Unions chrétiennes* publiait l'avis suivant :

On demande un instituteur évangélique pour la colonie de Chabag, à quelques lieues d'Odessa (Russie). Cette colonie, qui compte 80 familles, est depuis longtemps privée de secours religieux par le fait que le pasteur d'Odessa ne peut s'y rendre que deux fois par an. Matériellement parlant, la place n'est pas brillante; on ne peut y aller que poussé par l'amour des âmes; d'ailleurs la vie y est bon marché. On exige 30 heures de leçons de français par semaine (130 élèves). — 2 heures de leçons de religion. — Un ser-

vice le dimanche matin en français ; le même jour, école du dimanche ; le soir, exercices de chant. — Baptêmes et enterrements. — Tenue des registres de la paroisse. L'instituteur s'engagerait à servir pendant cinq ans. Pour plus de détails, s'adresser à la rédaction du journal.

Nous rappelons en terminant que si quelque lecteur du *Conteur* pouvait nous fournir d'autres renseignements sur la colonie de Chabag, nous lui en serions très reconnaissant.

Lo dzudzo et l'assesseu ao batsi dè tsi lo conseiller.

Se lài a oquiè qu'on dussè respettâ deïn on pàys coumeint lo nouïtro, c'est bin la justice ; kâ qu'on sâi ristou, radicaü ao bin feinnameint vaudois, le lo dâi pas savâi, et po la respettâ, ne faut jamé couïenâ eïliâo qu'eïn sont. On valet ne dussè pas couïenâ son pére ; on chrétien ne dussè pas couïenâ lè z'affèrès dè la religiön et on bon citoyen ne dussè pas couïenâ la justice et ni lè z'autorità.

Mâ y'a dâi dzeins que ceïn ne lâo fâ pas mé dè derè dâi balivernès su la justice dè pé et su lo tribunat què su on homo que sè laissèrâi taupâ pè sa fenna. C'est dâi dzeins mau avezâ ; et lo pe bio dè l'affèrè c'est que y'a mémameint dâi dzudzo et dâi z'assesseu que s'eïn mécliont assebin ; mâ on est adé pounâi pé iö on a petsi, coumeint vo z'allâ vairè.

Ao batsi dâo petiou à Marc ao conseiller, l'aviont einvitâ pareints et amis et sè troviront bin ona vingtanna à trabilia po lo dinâ. Ma fâi po on repé, c'était on repé, kâ la conseillère avâi tot met pè lè z'écoualès et lài eut on pecheint tirebas. Coumeinciront dza du lo matin ; kâ vo sédé bin coumeint ceïn va quand y'a on batsi tsi dâi dzeins dè sorta : la matenâ, quand lè pareints dâo défrou arrevont, on bâi on verro ein trosseint onna navetta, poui on va ao predzo avoué la sadze-fenna et lo gaillâ, après quiet, tandi que lè fennès preparont lo fricot on va fère on petit tor pè la pinta tant qu'ao momeint dè rupâ, iö on revint à l'hotô ein guegneint lè z'anglais deïn lè z'éboitons et ein passeint à l'étrablio âi vatsès po vairè ermailès, modzès et modzons ; et on iadzo dévant lo ruti, on s'eïn baillè en veux-tu, en voilà. Quand on est bin repessu, sein avâi äobliâ dè fifâ, on apportè lo café à l'édhie, on alumlè la pipa, et quand ceïn vint ao momeint dè derè dâi farcès et dâi couïenardès, on sè fâ dou verro dè bon san d'oûrè lè mälins ein racontâ cauquenès.

Permi lè dzeins dâo batsi tsi lo conseiller, lài avâi on dzudzo et on assesseu. Lo dzudzo, qu'étâi d'apareint avoué la fenna à Marc, vegnâi de prâo liein, et ne sè cognessâi pas onco avoué l'assesseu. Adon coumeint on dzudzo ne dâi

pas passa po onna bite, yé sè peinsâ, po fèrè à vairè que l'étâi on homo d'esprit, dè couïenâ onna mi l'assesseu, qu'étâi on bon zigue, mâ que ne pâyivè pas dè mena, et lài fâ :

— Sédè-vo, assesseu, à quiet resseimblîè la justice dè pé dè voutron saclio ?

— Eh ! na, monsu lo dzudzo, se répond l'assesseu.

— Eh bin, le resseimblîè à n'on violon : lè quatro z'assesseu sont lè quatre cordès, lo dzudzo dè pé, c'est l'artset ; et coumeint c'est l'artset que fâ cresenâ lè cordès, c'est lo dzudzo dè pé que fâ djazâ lè z'assesseu.

Et sè mettiront ti à rirè ; kâ quand on homo hiaut pliâci dit oquiè po fèrè rirè, faut rirè. Et lo dzudzo, tot fiai de ceïn que l'avâi su derè, sè peinsâvè ein limémo : mon pourro assesseu, que vas-tou repondrè !

Mâ l'assesseu, qu'étâi on rebriqueu dâo tonairè, sein ein avâi la frimousse, ne fut pas eimpruntâ po lài reindrè la mounîa dè sa pice, èt se fâ recaffâ lè z'autro, ye fe rirè dzauno lo dzudzo que sè moze la leinga d'eïn avâi z'u on bet dè trâo, kâ eïlia pesta d'assesseu lài répond :

— Et vo, monsu lo dzudzo, sédè-vo à quiet resseimblîè lo tribunat dè voutron distrit ?

— Et à quiet, assesseu ?

— A l'artse dè Noé.

— Et porquîè à l'artse dè Noé ?

— Parce que lài a dé totè sortès dè bêtès.

Les sabots du petit Wolff.

(Conte de Noël.)

Il était une fois, — il y a si longtemps que tout le monde a oublié la date, — dans une ville du nord de l'Europe, — dont le nom est si difficile à prononcer que personne ne s'en souvient, — il était une fois un petit garçon de sept ans, nommé Wolff, orphelin de père et de mère, et resté à la charge d'une vieille tante, personne dure et avaricieuse, qui n'embrassait son neveu qu'au jour de l'An et qui poussait un grand soupir de regret chaque fois qu'elle lui servait une écuelle de soupe.

Mais le pauvre petit était d'un si bon naturel qu'il aimait tout de même la vieille femme, bien qu'elle lui fit grand peur et qu'il ne pût regarder sans trembler la grosse verrue, ornée de quatre poils gris, qu'elle avait au bout du nez.

Comme la tante de Wolff était connue de toute la ville pour avoir pignon sur rue et de l'or plein un vieux bas de laine, elle n'avait pas osé envoyer son neveu à l'école des pauvres ; mais elle avait tellement chicané, pour obtenir un rabais, avec le magister chez qui le petit Wolff allait en classe, que ce mauvais pédant, vexé d'avoir un élève si mal vêtu et payant si mal, lui infligeait très souvent, et sans justice aucune, l'écriveau dans le dos et le bonnet d'âne, et excitait même contre lui ses camarades, tous fils de

bourgeois cossus, qui faisaient de l'orphelin leur souffre douleur.

Le pauvre mignon était donc malheureux comme les pierres du chemin et se cachait dans tous les coins pour pleurer quand arrivèrent les fêtes de Noël.

La veille du grand jour, le maître d'école devait conduire tous ses élèves à la messe de minuit et les ramener chez leurs parents.

Or, comme l'hiver était très rigoureux, cette année-là, et comme, depuis plusieurs jours, il était tombé une grande quantité de neige, les écoliers vinrent tous au rendez-vous chaudement empaquetés et emmitoufflés, avec bonnets de fourrure enfoncés sur les oreilles, doubles et triples vestes, gants et mitaines de tricot et bonnes grosses bottines à clous et à fortes semelles. Seul, le petit Wolff se présenta grelottant sous ses habits de tous les jours et des dimanches, et n'ayant aux pieds que des chaussons de Strasbourg dans de lourds sabots.

Ses méchants camarades, devant sa triste mine et sa dégaïne de paysan, firent sur son compte mille risées ; mais l'orphelin était tellement occupé à souffler sur ses doigts et souffrait tant de ses engelures, qu'il n'y prit pas garde. — Et la bande de gamins, marchant deux par deux, magister en tête, se mit en route pour la paroisse.

Il faisait bon dans l'église, qui était toute resplendissante de cierges allumés ; et les écoliers, excités par la douce chaleur, profitèrent du tapage de l'orgue et des chants pour bavarder à demi-voix. Ils vantaient les réveillons qui les attendaient dans leurs familles. Le fils du bourgmestre avait vu, avant de partir, une oie monstrueuse, que des truffes tachaient de points noirs comme un léopard. Chez le premier échevin, il y avait un petit sapin dans une caisse, aux branches duquel pendaient des oranges, des sucreries et des polichinelles. Et la cuisinière du tabellion avait attaché derrière son dos, avec une épingle, les deux brides de son bonnet, ce qu'elle ne faisait que dans ses jours d'inspiration, quand elle était sûre de réussir son fameux plat sucré.

Et puis les écoliers parlaient aussi de ce que leur apporterait le petit Noël, de ce qu'il déposerait dans leurs souliers, que tous auraient soin, bien entendu, de laisser dans la cheminée avant d'aller se mettre au lit ; — et dans les yeux de ces galopins, éveillés comme une poignée de souris, étincelait par avance la joie d'apercevoir, à leur réveil, le papier rose des sacs de pralines, les soldats de plomb rangés en bataillon dans leur boîte, les ménageries sentant le bois verni et les magnifiques pantins habillés de pourpre et de clinquant.

Le petit Wolff, lui, savait bien, par expérience, que sa vieille avare de tante l'enverrait se coucher sans souper ; mais naïvement, et certain d'avoir été, toute l'année, aussi sage et aussi laborieux que possible, il espérait que le petit Noël ne l'oublierait pas, et il comptait bien, tout à l'heure, placer sa paire de sabots dans les cendres du foyer.

La messe de minuit terminée, les fidèles s'en allèrent, impatients du réveillon, et la bande des écoliers, toujours deux par deux et suivant le pédagogue, sortit de l'église.

Or, sous le porche, assis sur un banc de pierre surmonté d'une niche ogivale, un en-